AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0353
FR0000077919-FS0244

20 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

JCDECAUX SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 mars 2026, la société de droit néerlandais NN Group N.V. (Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, Pays-Bas), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mars 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société JCDECAUX SA et détenir, pour le compte desdits clients, 10 606 732 actions JCDECAUX SA représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions JCDECAUX SA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 214 128 663 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.